

GT dotation en AEd pour la rentrée 2023

1^{er} juin 2023



Cette réunion a lieu à la demande des syndicats. Normalement la dotation ne fait pas l'objet d'une présentation en CSA mais sont d'accord pour une présentation aux OS.

Pour info : quand il y a des travaux sur l'établissement, il peut y avoir un renfort d'AEd car ça entraîne un impact sur vie scolaire.

Le rectorat a reçu HIER, mercredi 31 mai, une notification ministérielle annonçant une baisse de dotation de 10 etp !

Dotation globale : 1861 plutôt 1851 donc (dont les remplacements, les 14 etp d'APS et les décharges ; si la ligne « décharges » n'est pas totalement utilisée, le reste est utilisé pour des aides ponctuelles dans les établissements)

Critères utilisés pour la prise de décision sur la dotation d'un établissement :

- PCS 4 (en %) : plus il est élevé, plus on considère qu'il y a besoin d'AEd
- Écart entre la dotation théorique (calculée à partir de nombreux critères (effectifs, internat, REP, SEGPA, PCS, type d'établissement) et la dotation de l'année en cours
- Comparaison entre les établissements équivalents
- Demandes des établissements
- Préparation avec IPR, DSDEN, chef-fes d'établissement pour prendre en compte les réalités du terrain

FO demande que la présence d'un ou plusieurs dispositifs ULIS rentrent en ligne de compte pour la dotation.

Administration : Questionnement sur l'impact de la présence de ces élèves, la question sera posée aux inspecteur-ices

FO : il y a de + en + d'élèves avec des besoins accrus qui demandent une vigilance accrue.

Admin : iels en parleront, le sujet n'a pas été discuté jusque-là.

Ouverture de Mona Ozouf : pour le doter, il faut enlever ailleurs. 276 élèves, 2,05 théorique ce n'est pas assez. L'administration propose 2,5 etp.

Au collège Gaël Taburet à Guipry Mes, ouverture d'un internat > + 1 etp

Collège Adolphe Pelle à Dol de Bretagne : proposition de + 0,5 etp car fortement déficitaire entre dotation théorique et dotation 2022.

Demande d'un syndicat que le lycée Jules Verne de Guingamp garde l'abondement de 0,5 de l'an passé (pb vie sco + projet d'établissement Zéro exclu, zéro échec). Pas sûr que ça soit appliqué.

La cité scolaire de Lesven va peut-être être abondée de 0,5 etp du fait de son internat mutualisé et d'une volonté d'ouvrir dès le dimanche soir (Lesven, Vauban, La Pérouse), plus gros internat de Bretagne.

La demande de l'EREA de Rennes est récurrente (un syndicat indique que l'équipe est en souffrance d'où la demande). Elle est gérée par l'inspecteur > un éducateur spécialisé contractuel travaille à l'internat. Refus d'abonder en AEd

L'administration nous fait ensuite la liste des établissements/cités scolaires qui perdraient de la dotation du fait des 10h de moins et des heures données aux établissements ci-dessus.

Tri par département (23 établissements ou cités scolaires) :

22 :

- | | | |
|--|------|--|
| - CLG CAMILLE CLAUDEL, ST QUAY
PORTRIEUX | 35 : | |
| - CLG ARIE JOSE CHOMBART DE LAUWE,
PAIMPOL | | - CLG NOEL DU FAIL, GUICHEN |
| - LGT ERNEST RENAN, ST BRIEUC | | - CLG SIMONE VEIL, CREVIN |
| - LPO LYCEE DES METIERS HENRI AVRIL,
LAMBALLE | | - CLG LE CHENE VERT, BAIN DE
BRETAGNE |
| - CITE FELIX LE DANTEC, LANNION | | - CLG BELLEVUE, REDON |
| | | - CLG GEORGE BRASSENS, LE RHEU |
| | | - CLG PIERRE BROSSOLETTE |
| | | - LGT VICTOR ET HELENE BASCH,
RENNES |
| | | - LP LYC METIER BEL AIR, TINTENIAC |

29 :

- | | | |
|--|------|------------------------------------|
| - CLG JEAN JAURES, BANNALEC | | |
| - CLG JULES FERRY, QUIMPERLE | | |
| - LPO PAUL SERUSIER, CARHAIX
PLOUGUER | 56 : | |
| - LPO VAUBAN, BREST | | - LGT JOSEPH LOTH, PONTIVY |
| - LP LYC METIER DU BATIMENT, PLEYBEN | | - LPO JEAN MACE, LANESTER |
| - CITE DE L'IROISE, BREST | | - LP LYC METIER DU BLAVET, PONTIVY |
| | | - CITE DE BROCELIANDE, GUER |

Normalement, seuls 0,5 etp seront retirés par établissement (peut-être 1 ?).

Peu après le début de ce listing, FO demande une suspension de séance pour que les syndicats puissent discuter 2 minutes. La représentante résume les faits : l'administration est en train de lister tous les établissements qui vont perdre des heures AEd et s'inquiète du fait qu'on serait complice en continuant à siéger donc elle propose qu'on quitte la réunion. Le refus des autres représentant.es est unanime. Divers arguments avancés : la réunion a lieu à la demande des OS ; on ne participe pas à cette prise de décision, on ne nous demande pas de valider par un vote ; en restant on peut défendre les établissements dont on connaît la situation ; en prenant les infos, on peut prévenir les établissements concernés pour qu'ils organisent une protestation s'ils le souhaitent (mon argument). Il est décidé de rester.

Infos diverses :

CDIisation des AEd

SUD : Les dotations horaires n'étant pas arrivées, les CE ne peuvent pas prévoir leur équipe et notamment, pas de signature de renouvellement ou de CDI.

Pb : pour les CDI, il faut prévenir 3 mois en amont de la fin du 6^{ème} CDD si volonté de proposer un CDI ou non. D'après les textes légaux, c'est donc le 31 mai qu'il fallait informer les AEd > nous ne sommes plus dans les clous. Si le CDI est refusé à certain-es AEd, on pourra donc faire des recours (message émis par les OS durant le GT).

Remarque de l'administration concernant le CDI d'AEd : Il n'y a pas le même objectif pour les AEd que pour les AESH. Pour les AESH, l'objectif est le T2 pour toutes (contrats signés avec les DSDEN plutôt qu'avec les lycées employeurs). Pour les AEd ce n'est pas le but, c'est plutôt un travail étudiant.

> remarque de Sud que ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Baisse de quotité au moment du passage en CDI

- Le CE peut faire comme il veut

Chiffres :

- Préprofessionnalisation : pas le chiffre en tête mais environ 120
- 91 AEd en CDI sur l'académie
- 190 AEd éligibles pour la rentrée (la dotation n'étant pas arrivé dans les établissements, on n'a pas de chiffres réels des CDI pour septembre)
- Il y a une ligne budgétaire de 14,5 etp pour les remplacements sur l'académie. Pour l'année 2021-2022, il y a eu 28 etp pour les remplacements finalement

Une remarque des OS concernant les remplacements : en attendant qu'un-e remplaçant-e arrive, c'est l'équipe sur place qui doit gérer. Ça entraîne une augmentation du temps de travail des AEd présent-es, souvent en dépassant 41h par semaine, parfois en dépassant le temps légal de 48h par semaine ! Certains remplacements doivent se faire dans l'urgence (par exemple pour remplacer quelqu'un à l'internat avec des contraintes supplémentaires : un homme ne peut pas surveiller un étage de filles). Tout cela a un impact sur la santé et sécurité au travail.

Avant de clore la réunion, nous réclamons de nouveau les critères qui seront appliqués pour le choix des établissements qui perdront en dotation :

Iels examineront un maximum de critère : PCS, nb d'internes, effectifs (sur plusieurs années, pas seulement la dernière), avis IPR + DASEN + CE. Regarderont les années précédentes, établissements équivalents.

Les OS seront destinataires des tableaux définitifs en même temps que les établissements. La dotation devrait être fixée et envoyée dans les 15 prochains jours.